



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONFERENCE SUR LE DANGER
DU TABAC POUR LES JEUNES - 13
NOVEMBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-227
EN DATE DU 04 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ecole des Parents, située au 5 impasse Bon-Secours à Paris, et représentée par Madame Mariela BRAVARD, Responsable du pôle parentalité, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 2 conférences, à destination des lycéens, sur les dangers du tabac, le jeudi 13 novembre 2025 de 10 h à 12h et 14 h à 16 h, dans la salle des Académiciens, pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cents euros).

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Ecole des Parents, située au 5 impasse Bon-Secours à Paris, et représentée par Madame Mariela BRAVARD, Responsable du pôle parentalité, une convention pour l'organisation de deux conférences à destination des lycéens, sur les dangers du tabac, le jeudi 13 novembre 2025, de 10h à 12h et 14 h à 16 h, dans la salle des Académiciens, pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250704-lmc1H13291H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/07/2025 Date de Publication : 04/07/2025
--